

Réunion du comité syndical
Du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle
Le 24 septembre 2024
PROCES-VERBAL de la 3^{ème} séance

Date de convocation :	17 septembre 2024
Conseillers en exercice :	6
Conseillers présents :	5
Procurations :	1
Publication de la liste :	26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre à dix-sept heures et 30 minutes, les membres du comité syndical du SIAEP Ingrannes - Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie de Sully la Chapelle, sur convocation qui leur a été adressé par le président, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, président ;

Etaient présents :

M. Patrick MORISSEAU, président

M. Paul LEITE, vice-président - M. Bernard MORIN, M. Jean-Christophe MASSAS, M. Paul CAPELLE

Absent excusé :

M. Alain KERN pouvoir donné à M. Patrick MORISSEAU

Quorum : 5/6

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Paul LEITE est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Lignes directrices de gestion
Marché à faire suite à la visite de CAP LOIRET
Questions diverses

ACCORD A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 27 juin 2024

Le compte rendu du conseil syndical du 27 juin 2024 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	6	POUR	-6
Présents	5	CONTRE	-0
Procurations	1	ABSTENTION	-0
Pris part au vote	6	TOTAL	-6

Lignes directrices de gestion

Afin de pouvoir recruter prochainement la secrétaire du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle au grade de rédacteur en promotion interne, il est nécessaire de modifier les lignes directrices de gestion 2024-2026 tel que dans le document joint à la présente.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte que soit présenté au prochain les lignes directrices de gestion 2024-2026.

Marché MO à faire suite à la réunion avec CAP LOIRET :

Suite à la réunion du 10 septembre dernier avec M. POURRIAU de CAP LOIRET, et après discussion entre les élus, il est décidé de demander à M. POURRIAU un marché MO pour :

- Le remplacement des canalisations due au CVM,
- La réparation du réservoir du château d'eau d'Ingrannes,
- L'étude d'un nouveau forage.

Un rendez-vous sera demandé en octobre afin de pouvoir rapidement le marché de maîtrise d'œuvre et de pouvoir ainsi demander des subventions dès janvier 2025 pour la DETR et le département.

Il faudrait se renseigner auprès de la Communauté de Communes des Loges pour le fonds de concours. Il sera envisageable que les élus défendent le dossier auprès du président de la CCL.

Questions diverses :

- Le nettoyage du réservoir s'est bien passé.

La prochaine réunion aura lieu en fonction du rendez-vous pris avec M. POURRIAU de CAP LOIRET pour les marchés de maîtrise d'œuvre.

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Paul LEITE, le secrétaire de séance